

Coopération franco-marocaine dans le domaine routier

Programme 2001-2004

La convention de collaboration technique et scientifique entre la direction des routes de France et la direction des routes et de la circulation routière du Maroc définit le cadre général d'un programme triennal de coopération qui comporte différents axes de travail : concessions autoroutières, technologies routières, gestion des pistes rurales, sécurité routière, appui à la maîtrise d'ouvrage, ouvrages d'art.

Sa mise en œuvre se traduit par des missions d'experts, la conduite d'études ou de recherches spécifiques, des formations, la production de guides ou de recommandations. Le suivi et la coordination du programme ont été confiés à l'Isted. Le financement est assuré par le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Maroc. Des experts sont mis à disposition par le ministère de l'Équipement pour conduire les actions.

Des chefs de projet sont désignés pour chaque axe du programme. L'Isted contribue, en liaison avec eux, à la définition des actions de coopération, participe à la recherche des partenaires, organise les missions et assure la coordination avec les interlocuteurs marocains. L'institut conduit aussi des évaluations périodiques du programme.

De nombreux services du ministère de l'Équipement sont mobilisés pour la réalisation des projets : direction des routes (DR), direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR), SETRA, LCPC, CGPC, Centres d'études techniques de l'équipement, DDE. Plus généralement, l'ensemble des acteurs routiers, qu'ils soient publics ou privés, peuvent être concernés et sollicités.